

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)



ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DE L'ORGANISATEUR

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») régissent les relations contractuelles entre :

OUI SPORTSPIRIT (OSS BARCELONE)
Avenida de Castelldefels 58
08860 Castelldefels
Barcelone – Espagne
NIE : X8109792S

Sites internet :

www.ossbarcelone.com

www.osstpbarcelona.com

E-mail : info@ossbcn.com

Téléphone Espagne : +34 617 584 392

Ci-après dénommé « OSS ».

La dénomination OSSTP BARCELONE correspond à la section Tennis & Padel de OUI SPORTSPIRIT.

ARTICLE 2 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées par OSS :

- séjours sportifs ;
- coaching individuel ;
- entraînements collectifs ;
- hébergements ;
- transferts ;
- prestations complémentaires ;

- séjours proposés aux particuliers, entreprises, clubs sportifs, associations et agences de voyage.

Toute réservation implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

ARTICLE 3 – DEVIS ET RÉSERVATION

Toutes les prestations sont proposées sur devis personnalisé.

Le devis précise notamment :

- les dates du séjour ;
- les prestations incluses ;
- l'hébergement éventuel ;
- les options choisies ;
- le prix du séjour.

La réservation devient définitive après :

- validation du devis ;
- réception du bulletin d'inscription si nécessaire ;
- paiement de l'acompte demandé.

OSS se réserve le droit de refuser toute réservation en cas d'indisponibilité ou pour tout motif légitime.

ARTICLE 4 – TARIFS ET PAIEMENT

Les prix sont exprimés en euros.

Les prix comprennent exclusivement les prestations indiquées dans le devis.

Les dépenses personnelles, assurances, transports internationaux et prestations non mentionnées restent à la charge du Client.

Acompte

Un acompte minimum de 30 % est exigé à la réservation.

Solde

Le solde devra être réglé au plus tard le premier jour du séjour.

Tout retard de paiement pourra être assimilé à une annulation du Client.

Moyens de paiement

- virement bancaire ;
- carte bancaire ;
- autres moyens acceptés par OSS.

ARTICLE 5 – FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Chaque participant est responsable de la validité :

- de sa carte d'identité ;
- de son passeport ;
- de ses visas éventuels ;
- de ses documents sanitaires.

Tout refus d'embarquement ou d'entrée sur le territoire espagnol demeure à la charge exclusive du participant.

ARTICLE 6 – DÉROULEMENT DES STAGES

Les programmes sont communiqués à titre indicatif.

OSS se réserve le droit de modifier :

- les horaires ;
- les terrains ;
- les groupes ;
- les coaches ;
- certaines activités.

Ces modifications peuvent résulter :

- des conditions météorologiques ;
- de contraintes techniques ;
- de la disponibilité des installations ;
- de raisons de sécurité ;
- d'un cas de force majeure.

Les groupes de niveau peuvent être réorganisés à tout moment afin de garantir la qualité pédagogique.

OSS pourra remplacer un coach par un professionnel de qualification équivalente.

ARTICLE 7 – SANTÉ ET APTITUDE PHYSIQUE

Chaque participant déclare être médicalement apte à pratiquer les activités sportives proposées.

Le participant pratique les activités sous sa propre responsabilité.

Toute pathologie ou situation médicale particulière doit être signalée avant le séjour.

OSS pourra refuser la participation à une activité pour des raisons de sécurité.

ARTICLE 8 – MODIFICATION DEMANDÉE PAR LE CLIENT

Toute demande de modification devra être formulée par écrit.

Les modifications acceptées pourront entraîner :

- un nouveau devis ;
- une modification du tarif ;
- des frais supplémentaires.

OSS ne garantit pas la possibilité de modifier une réservation déjà confirmée.

ARTICLE 9 – CONDITIONS D'ANNULATION

9.1 Modalités

Toute annulation doit être notifiée par écrit à :

info@ossbcn.com

La date de réception de la demande fera foi.

9.2 Barème d'annulation

Plus de 30 jours avant le début du stage :

- remboursement des sommes versées ;
- déduction des frais administratifs ;
- déduction des frais d'hébergement déjà engagés.

Entre 30 et 15 jours avant le stage :

- 50 % du montant total du séjour restent dus ;

- frais d'hébergement intégralement dus.

Moins de 15 jours avant le stage :

- aucun remboursement.

Après le début du stage ou en cas de non-présentation :

- la totalité du séjour reste due.

9.3 Hébergement

Les frais d'hébergement sont généralement engagés dès confirmation de la réservation.

Ils sont considérés comme non remboursables.

Les conditions des partenaires hébergeurs peuvent également s'appliquer.

9.4 Cas médicaux

En cas de maladie grave ou accident empêchant la participation au séjour, OSS pourra proposer :

- un avoir ;
- un report ;
- un remboursement partiel.

Cette mesure reste purement commerciale.

9.5 Réservation de groupe

L'annulation d'un participant au sein d'un groupe pourra entraîner une révision du prix pour les autres participants.

ARTICLE 10 – ANNULATION PAR OSS

OSS pourra annuler ou modifier un séjour en cas :

- de force majeure ;
- de problème de sécurité ;
- d'intempéries ;
- de fermeture des installations ;
- de nombre insuffisant de participants.

OSS proposera alors :

- un report ;

- un séjour équivalent ;
- ou le remboursement des prestations non réalisées.

Aucune indemnité complémentaire ne pourra être réclamée.

ARTICLE 11 – HÉBERGEMENT

Les hébergements sont assurés par des partenaires indépendants.

Lorsqu'une chambre partagée est réservée et qu'un participant annule, OSS pourra appliquer le supplément correspondant à une occupation individuelle.

Les dommages causés dans les hébergements restent à la charge du participant responsable.

ARTICLE 12 – RESPONSABILITÉ

OSS est soumis à une obligation de moyens.

OSS ne pourra être tenu responsable :

- des retards de transport ;
- des annulations de vols ;
- des grèves ;
- des intempéries ;
- des décisions administratives ;
- des actes de tiers ;
- des vols ou pertes d'effets personnels.

ARTICLE 13 – ASSURANCE

Chaque participant est invité à souscrire une assurance couvrant :

- annulation ;
- assistance ;
- rapatriement ;
- responsabilité civile ;
- frais médicaux.

ARTICLE 14 – DISCIPLINE ET RESPECT DES INSTALLATIONS

Tout participant s'engage à respecter :

- les installations ;
- le matériel ;
- les coachs ;
- les autres participants.

OSS pourra exclure immédiatement toute personne dont le comportement perturbe le bon déroulement du séjour.

Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'exclusion.

ARTICLE 15 – DROIT À L'IMAGE

Des photographies et vidéos peuvent être réalisées pendant les stages.

Sauf opposition écrite avant le séjour, le participant autorise OSS à utiliser gratuitement son image sur :

- son site internet ;
- ses réseaux sociaux ;
- ses brochures ;
- ses supports promotionnels.

Cette autorisation est accordée pour une durée de cinq ans.

ARTICLE 16 – MINEURS

Toute inscription d'un mineur doit être effectuée par son représentant légal.

Le représentant légal garantit que le mineur dispose de tous les documents nécessaires au voyage.

ARTICLE 17 – RÉCLAMATIONS

Toute réclamation devra être adressée par écrit dans un délai de 30 jours suivant la fin du séjour.

OSS privilégiera toujours une résolution amiable.

ARTICLE 18 – PROTECTION DES DONNÉES

OSS traite les données personnelles conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les participants disposent d'un droit :

- d'accès ;
- de rectification ;
- de suppression ;
- d'opposition ;
- de limitation.

Toute demande peut être adressée à :

info@ossbcn.com

ARTICLE 19 – DROIT APPLICABLE

Les présentes CGV sont soumises au droit espagnol.

Tout litige relèvera des juridictions compétentes du ressort de Barcelone, sous réserve des droits impératifs accordés aux consommateurs par la réglementation européenne.

ARTICLE 20 – ACCEPTATION DES CGV

La signature du devis, du bulletin d'inscription ou le versement d'un acompte vaut acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente.